

Monsieur le Recteur
s/c de M. le Proviseur

Vesoul, le 30 juin 2014

Monsieur le recteur,

Avec la diffusion du projet de carte cible des postes de C.P.E. et de professeurs-documentalistes, nous avons découvert la possible suppression dans notre établissement, le Lycée Professionnel Luxembourg à Vesoul, d'un demi-poste de C.P.E. et d'un demi-poste de professeur-documentaliste.

Aussi, par la présente, je souhaiterais porter à votre attention les conséquences d'une telle suppression.

La présence d'un seul mi-temps de documentaliste dans l'établissement serait fortement dommageable pour les élèves. Le public de lycée professionnel n'est pas celui qui se tourne le plus spontanément vers la culture. C'est pourquoi nous travaillons depuis plusieurs années (partenariat C.P.E./documentaliste) à des projets d'ouverture culturelle, notamment autour du cinéma, avec les internes mais également avec tous les autres élèves sur le temps scolaire ou sur la pause méridienne.

La documentaliste centralise également toutes les actions culturelles en tant que référent culture du lycée, assure des séquences pédagogiques auprès des élèves, en particulier des 3^e prépa-pro et des 2nde Bac Pro dans le cadre de l'Accompagnement Personnalisé, travaille sur les dangers d'internet avec les élèves, accueille et exploite des expositions en partenariat avec le Pavillon des Sciences, participe à l'accompagnement APB, s'investit dans la MDL, la formation des délégués...

Si le lycée perd ces deux demi-postes, tous ces projets et séances pédagogiques ne pourront plus avoir lieu. Le peu de temps de présence dans l'établissement ne permettra que la gestion documentaire au CDI et la gestion en urgence des situations scolaires au service de la vie scolaire.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de bien vouloir réévaluer les besoins de notre établissement et maintenir à temps plein les 2 postes menacés.

Dans l'attente d'une évolution positive de la situation, veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations respectueuses.